

qu'il dit avoir faits audit résignant et à Saint-Pourçain (II). »

BUTERY, DOYEN DE TEYLAN A DOM MARTÈNE (?).

« A Savigny, ce 28 mai 1718.

« Mon très Révérend Père,

« Si je n'ai pas fait réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier, c'est que j'ai cru que votre Révérence répondait à celle que je lui ai écrite dans ce même mois par laquelle je lui rendais compte de ce que j'avais dit avec Dom Philippe Raffier, prieur de la Chaize-Dieu, au sujet de ma résignation du prieuré de Montempuy. Mais, mon Révérend Père, comme vous ne m'avez rien dit sur l'association que je vous suppliais de m'accorder dans les prières de votre Congrégation, cela m'a fait douter que vous ayez reçu ma lettre.

« Je satisfais à mes devoirs par celle-ci, en remerciant votre Révérence de l'honneur qu'elle me fait de m'écrire d'une manière très gracieuse au sujet de ce que j'ai fait pour votre Congrégation. Je souhaiterais de tout mon cœur que ce fût quelque chose de mieux. J'espère que ce mieux arrivera.

« J'ai l'honneur d'être avec vénération et un profond respect,

« Mon très Révérend Père,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« BUTERY,

« Doyen de Teylan, dans l'Abbaye de Savigny.

---

(II) Archives nation. Cart. 44 992 : *Résolutions avis et règlements arrêtés*